

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 5
Vote : - Pour : 23
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/17

AVIS DU COMITÉ DE BASSIN SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DE COURS D'EAU (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L214-17 I DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article L214-17 du Code de l'Environnement
- VU l'article R214-110 du Code de l'Environnement
- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Emet un avis favorable au projet de classement de cours d'eau de La Réunion

EST D'AVIS QUE ce document soit soumis pour approbation au Préfet Coordonnateur de Bassin,, conformément à l'article R 214-110 du Code de l'Environnement.

Saint-Denis, le 12 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

